

## Sociétariat

### RETOUR SUR LES ASSEMBLEES GENERALES DES CAISSES LOCALES



Du **1er Février au 11 Mars 2020** se sont tenues les Assemblées Générales des 17 Caisses Locales du Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe. Ces rencontres ont rassemblé **1 931 sociétaires**, soit un taux de participation moyen de 3,30 % par caisse locale, et une évolution de 2,8 % par rapport à 2019.

Pour faire suite aux différentes actions menées durant l'année, la thématique retenue pour ces assemblées générales était le « Numérique », différents ateliers ont été mis en place en configuration « inter-action », vous avez été très nombreux à nous féliciter pour cette thématique. La Caisse Régionale salue l'implication de ses sociétaires par leur présence et vous remercie pour votre confiance au quotidien.

Nous espérons vous retrouver encore plus nombreux l'année prochaine, car c'est grâce à vous, que le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe est présent sur le territoire et renforce son offre pour **soutenir le développement local et valoriser les initiatives.**

## Ma banque

### 5 BONNES PRATIQUES FACE AU COVID19

En raison du COVID19, nous avons tous pour priorité le confinement et la protection de nos proches.

Grâce aux applicatifs mis en place par le Crédit Agricole, découvrez 5 bonnes pratiques qui contribuent à votre protection au quotidien :

**1 Gérez vos comptes à distance** : via votre espace personnel [ca-guadeloupe.fr](http://ca-guadeloupe.fr) ou votre application **Ma Banque** vous pouvez réaliser de nombreuses opérations : consultation de votre solde, virement, remise de chèques, signature électronique de contrat...

**2 Privilégiez la relation à distance** : vérifiez auprès de votre conseiller par mail ou par téléphone, que l'opération que vous souhaitez réaliser peut se faire à distance avant de vous déplacer. Si ce n'est pas le cas, nous assurons un accueil restreint sur rendez-vous le matin de 09h00 à 12h00, uniquement en cas de nécessité absolue.

**Pour découvrir nos modalités d'accueil durant la crise, [cliquez ici](#)**

**3**

**Utilisez le paiement sans contact / avec smartphone** : afin de minimiser la manipulation d'argent liquide, utilisez le paiement sans contact avec votre carte bancaire. Vous pouvez également effectuer ces paiements grâce à votre smartphone de manière sécurisée, en utilisant les applications Paylib, Samsung Pay ou Apple Pay.



**4**

**Gérez vos cartes bancaires** : vous pouvez augmenter votre plafond carte (sous réserve d'éligibilité) via votre espace personnel sur [www.ca-guadeloupe.fr](http://www.ca-guadeloupe.fr) ou les applications **Ma Banque** et **Ma Carte**

**5**

**Restez vigilant sur le Web** : vous utiliserez d'avantages les sites Internet dans les prochaines semaines, pour cela nous vous rappelons de ne jamais communiquer vos codes personnels ou d'identifications par téléphone ou par email.

Retrouvez l'ensemble des bonnes pratiques sur votre site Internet

### PARTENARIAT AVEC IMF CREA-SOL POUR LE FINANCEMENT DU MICRO-CREDIT PERSONNEL



Le 14 janvier 2020, le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe signait sa **convention de partenariat avec IMF CREA-SOL**, structure reconnue et expérimentée dans le financement de micro-crédit personnel.

Grâce à cette convention, le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe consolide ses actions dans la **lutte contre l'exclusion bancaire et contribue au développement économique** de son territoire, en facilitant l'accès au micro-crédit aux populations fragiles via les CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales).

Avec un modèle économique innovant, CREA-SOL permet **de contracter un micro-crédit**, quel que soit sa domiciliation bancaire, d'avoir un seul interlocuteur, de bénéficier d'un traitement rapide de son dossier et de conserver sa relation bancaire en limitant les frais bancaires d'accompagnement.

Le micro-crédit personnel varie entre **3 000 et 5 000 €** sur une durée de 6 à 48 mois.

**Afin d'en bénéficier et connaître les conditions d'éligibilité rapprochez vous du Centre Communal d'Actions Sociales de votre commune.**

## Territoire attitude

### COVID 19 : SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET PROFESSIONNELS DU TERRITOIRE

Face à la période de crise sanitaire que nous traversons, le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe s'engage en faveur des entreprises et des professionnels du territoire, en mettant en place des actions pour les accompagner aux mieux et soutenir l'économie locale.

De ce fait, le Groupe Crédit Agricole relaye l'ensemble des dispositifs annoncés par l'Etat. Notamment le prêt garanti par l'Etat.

Le détail et les modalités sont disponibles auprès de nos agences spécialisées.

Pour faire face à ces circonstances exceptionnelles, le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe propose également à ses clients professionnels et entreprises les accompagnements suivants :

- Pauses Crédits allant de 1 à 6 mois
- Crédits de trésorerie garantis à 90% (Prêt 0%)
- Le traitement des crédits relais dans le cadre des mesures gouvernementales (chômage partiel, remboursement des salaires par l'Etat) et validés par la DIECCTE
- L'exonération des frais de rejet de prélèvement et d'opposition pour une durée de 2 mois

Nous assurons également l'accompagnement de la clientèle des Particuliers : si la crise que nous traversons, entraîne une baisse de vos revenus, nos conseillers sont présents, à distance, pour étudier des mesures d'accompagnement personnalisées (modulation d'échéances ou pauses pour les crédits Habitat par exemple).

**N'hésitez pas à prendre contact !**

En fonction de l'évolution de la situation, ces mesures pourront être réadaptées.



### DON DE MASQUES PAR LE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE GUADELOUPE

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du COVID19, le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a fait don de 20 400 masques de protection de type FFP2 à l'ARS Guadeloupe.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général saluent le travail extraordinaire du personnel soignant qui se bat au quotidien pour sauver des vies.

En tant que Banque coopérative, il a été tout naturel pour le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe de se mobiliser et d'agir dans l'intérêt des Guadeloupéens et celui du territoire.



### Relation client

### INAUGURATION AGENCE CAPESTERRE BELLE-EAU

Afin de poursuivre le développement de son tout nouveau concept d'agence, le Crédit Agricole Mutuel de Guadeloupe a inauguré le 6 Mars dernier les nouveaux locaux de Capesterre Belle-Eau. Il s'agit de la 8ème « Agence Trajectoire » du groupe : l'agence bancaire 100% digitale, 100% humaine.

## Bonne pratique

### RESTEZ VIGILANTS FACE AUX ESCROQUERIES SUR INTERNET

La période est propice aux offres frauduleuses qui peuvent prendre différentes formes : offres de placements, appels frauduleux aux dons ou encore investissements dans des entreprises.

Nous vous rappelons que vous devez rester extrêmement vigilants envers ces différentes sollicitations, notamment les propositions de placement vers des valeurs refuges au travers de biens tangibles tels que l'or, les métaux précieux, les grands crus...

Redoublez de vigilance face aux campagnes de démarchage téléphonique, aux courriels frauduleux soi-disant adressés par un tiers de confiance (banque, administration...) mais aussi aux bannières publicitaires en ligne renvoyant vers des formulaires à remplir.

Pour découvrir la mise en garde de l'AMF et de l'ACPR, [cliquez ici](#)